

Le certificat restreint de radiotéléphonie (CRR)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SNSM
Apolline Tabuteau
02.40.00.53.94
apolline.tabuteau@snsm.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre bénévole à la SNSM

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le certificat restreint de radiotéléphonie est un examen attestant que son titulaire a les connaissances nécessaires pour utiliser les différents équipements de radiocommunication à bord des embarcations de plaisance.

Contenu et modalités d'organisation

L'épreuve du CRR consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) de 24 questions. Il porte sur le programme du manuel de préparation maritime, issu de l'arrêté du 18 mai 2005. Vous pouvez le retrouver sur le site de l'Agence Nationale des Fréquences. Le manuel vous sert à apprendre tout ce qui concerne le service mobile maritime (textes, dispositions, catégories de communication, fréquences et voies de la bande VHF marine...), le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) (définition, fonctions...) et tout ce qui concerne la VHF (commandes d'une VHF sans ASN, principes généraux de l'ASN, communications de détresse en VHF ASN...).

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile maritime - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00531472	du 01/10/2024 au 15/12/2024	La Rochelle (17)	SNSM		Non éligible	